ART. 3 N° AS397

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N º AS397

présenté par Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« conduite au titre »

les mots:

« engagée sur le fondement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.